

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 943**31 octobre 2001****SOMMAIRE**

Alain Afflelou International S.A., Luxembourg . . .	45219	Bruno S.A., Bertrange	45238
Allied Domecq Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	45219	Bunadabanki International S.A. (Luxembourg), Luxembourg	45239
Allied Domecq Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .	45219	Bunadabanki International S.A. (Luxembourg), Luxembourg	45241
ALPS Atlantic Holdings S.A., Luxembourg	45220	C.R.S. Thermic, S.à r.l., Dippach	45251
AML, Autos-Métaux-Lux, S.à r.l., Pétange	45220	Cactus Bazar S.A., Bertrange	45238
Anjou Holdings S.A., Luxembourg	45221	Cafetteria Sport, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	45239
Antiochus Capital S.C., Luxembourg	45221	Caflova S.A., Bertrange	45239
Aptafin International Holding S.A., Luxembourg . .	45224	Carrelages Delvaux, S.à r.l., Itzig	45234
Aquitaine Investissements S.A., Luxembourg . . .	45227	Carrelages Delvaux, S.à r.l., Itzig	45234
Ascenseurs Tecno-Matic S.A., Howald	45228	Castel International S.A., Luxembourg	45227
Ascenseurs Tecno-Matic S.A., Howald	45228	Celsia Holding S.A., Luxembourg	45242
Ashland Real Estates, S.à r.l., Luxembourg	45220	Celsia Holding S.A., Luxembourg	45244
Astérisque S.A., Luxembourg	45228	Cemtur Holding S.A., Luxembourg	45244
Astérisque S.A., Luxembourg	45228	Cemtur Holding S.A., Luxembourg	45245
Auberge-Café-Restaurant Algarve, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	45229	Chameron S.A., Luxembourg	45245
Auto Export S.A., Luxembourg	45229	Chauffage-Sanitaire Delvaux, S.à r.l., Itzig	45241
Auto Export S.A., Luxembourg	45229	Chauffage-Sanitaire Delvaux, S.à r.l., Itzig	45241
AVR Partners S.A.H., Luxembourg	45230	Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	45241
Azuro Participations S.A., Luxembourg	45229	City Portes, S.à r.l., Larochette	45242
Bahia el Houda S.A., Esch-sur-Alzette	45231	City Portes, S.à r.l., Larochette	45242
Bahia el Houda S.A., Esch-sur-Alzette	45231	Compagnie de Réassurance Akzo Nobel S.A., Luxembourg	45248
Bahia el Houda S.A., Esch-sur-Alzette	45232	Cordouan Holding S.A., Luxembourg	45248
Balmoral Investments S.A., Luxembourg	45230	Cordouan Holding S.A., Luxembourg	45250
Banca Intesa International S.A., Luxembourg . . .	45220	Créa S.A., Luxembourg	45251
BCEE Ré S.A.	45233	Cyberion Holdings S.A., Luxembourg	45237
Berenis S.A.H.	45233	Damica Chartering S.A., Luxembourg	45252
Bergerac Holdings S.A., Luxembourg	45235	Dejoma Holding S.A., Luxembourg	45246
BIL Ré S.A., Luxembourg	45234	Dejoma Holding S.A., Luxembourg	45247
Bierset S.A., Luxembourg	45236	Deurne Business Promotion, Luxembourg	45252
Bifico S.A., Luxembourg	45232	Distmo, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	45251
Bijouterie Daniel Martins, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	45238	Distmo, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	45251
Botex S.A., Bertrange	45235	Donya, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	45250
Boucherie Belle Etoile S.A., Bertrange	45235	DS Création, S.à r.l., Dudelange	45252
Bradford Securities Holding S.A., Luxembourg . .	45236	Edepax Finance S.A., Senningerberg	45253
Bradford Securities Holding S.A., Luxembourg . .	45237	EIM Participations Luxembourg S.A., Luxembourg	45254
Brasil & International Shareholdings, S.à r.l. Holding, Luxembourg	45230		

Electricité Kirchmann, S.à r.l., Luxembourg	45256	European Restaurant Holdings S.A., Luxembourg	45259
Electricité Kirchmann, S.à r.l., Luxembourg	45256	European Tourism Holding S.A., Luxembourg . . .	45262
Electricité Kirchmann, S.à r.l., Luxembourg	45256	European Tourism Holding S.A., Luxembourg . . .	45264
Electricité Kirchmann, S.à r.l., Luxembourg	45256	Evest Luxembourg S.A.	45261
Electricité Kirchmann, S.à r.l., Luxembourg	45256	Fairchild International Holding S.A., Luxembourg	45259
Electricité Kirchmann, S.à r.l., Luxembourg	45257	Faris Holding S.A., Luxembourg	45260
EMA, European Management Association Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	45258	Feg S.A., Luxembourg	45257
Engelhorn S.A. Holding, Strassen	45257	Fenice Investments S.A., Luxembourg	45262
Enic Sports, S.à r.l., Luxembourg	45255	Fidepar S.A.H., Luxembourg	45261
Etoile Holdings S.A., Luxembourg	45257	Financière Morgane S.A., Luxembourg	45262
Eudial Holding S.A., Luxembourg	45258	Finart Invest S.A. Holding, Luxembourg	45218
Euro Re S.A., Luxembourg	45258	M & M Consulting, S.à r.l., Luxembourg	45218
Europäisches Wertpapieremissions - und Handelshaus S.A., Luxembourg	45258	M & M Consulting, S.à r.l., Luxembourg	45218
		Sabian Properties S.A., Luxembourg	45219

FINART INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 62.076.

Monsieur le préposé du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg est requis de procéder à l'inscription suivante:

En date du 21 décembre 2000, M. Guy Bernard, expert comptable, établi à Luxembourg, 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg et la société FINART INVEST S.A. HOLDING inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 62.076 et ayant fixé son siège social à l'adresse indiquée ci-dessus, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24053/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

M & M CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 57.056.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(24138/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

M & M CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 57.056.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(24139/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

M & M CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 57.056.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(24140/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

SABIAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 31.491.

—
Extrait de la séance du Conseil d'Administration du 22 mars 2001

«Après délibération, le Conseil décide de désigner comme administrateur Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Stéphane Liégeois, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.»

Il lui confère tous pouvoirs et le droit d'engager la société sous sa seule signature.

Pour réquisition

Signature

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 60, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23864/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2001.

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.334.

—
Le bilan de la société au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2001, vol. 551, fol. 70, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(23953/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxemburg B 71.407.

—
Es geht aus dem Protokoll der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters vom 30. März 2001 hervor, dass: das Konto des Emissionsaufgelds auf den Betrag von EUR 402.716.470,- (vierhundertzwei Millionen siebenhundertsechzehntausendvierhundertsechzig Euro) herabgesetzt wurde.

Für Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sowie Hinterlegung am Handelsregister erteilt.

Luxemburg, den 4. April 2001.

P. Metzler

Der Mandatar

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23956/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ALLIED DOMEQ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxemburg B 71.408.

—
Es geht aus dem Protokoll der Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters vom 30. März 2001 hervor, dass: das Konto des Emissionsaufgelds auf den Betrag von EUR 402.701.620,- (vierhundertzwei Millionen siebenhundert-eintausendsechshundertzwanzig Euro) herabgesetzt wurde.

Für Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sowie Hinterlegung am Handelsregister erteilt.

Luxemburg, den 4. April 2001.

P. Metzler

Der Mandatar

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 59, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23957/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ALPS ATLANTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.254.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal au L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2) Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier démissionnaire avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société ALPS ATLANTIC HOLDINGS S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 2 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES, établi à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée conseil juridique de ALPS ATLANTIC HOLDINGS S.A. en remplacement de Guy Ludovissy.

Luxembourg, le 2 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23958/803/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

AML, AUTOS-METAUX-LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 46.414.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 73, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Signature.

(23959/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ASHLAND REAL ESTATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 57.502.

—
En date du 21 décembre 2000 M. Guy Bernard, expert-comptable, établi à Luxembourg, 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg et la société ASHLAND REAL ESTATES, S.à r.l., inscrite au R. C. Luxembourg B sous le n° 57.502 et ayant fixé son siège social à l'adresse indiquée ci-dessus, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23966/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BANCA INTESA INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 34.385.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

BANCA INTESA INTERNATIONAL, Société Anonyme

Signatures

(23978/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ANJOU HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.882.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal au L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2) Monsieur Miguel Munoz, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier démissionnaire avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société ANJOU HOLDINGS S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 2 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES, établi à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée conseil juridique de ANJOU HOLDINGS S.A.

Luxembourg, le 2 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23960/803/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ANTIOCHUS CAPITAL, Société Civile.

Registered office: Luxembourg.

—
In the year two thousand, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ANTIOCHUS CAPITAL, a société civile, having its corporate seat in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, incorporated by notarial deed on the 10th of December 1998, published in the Mémorial C no. 154 of March 10, 1999.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, consultant, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Anthony Braesch, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Michel Jimenez Lunz, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at sixty thousand six hundred French Francs (FRF 60,600.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Reformulation of articles eleven, twelve, fifteen, sixteen, and eighteen, of the Company's by-laws to give them the following wording:

Art. 11. The Company is managed by one or more managers, shareholders or not, appointed at the incorporation of the company until the ordinary shareholders' meeting for the approval of the annual accounts and by the ordinary shareholders' meeting until the following extraordinary shareholders' meeting. The manager(s) may be dismissed ad nutum by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 12. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances unless provided otherwise by the present Articles.

All powers not expressly reserved by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The preliminary approval of a shareholders' general meeting given under the conditions as defined in article 20 of the present Articles, will be required for (i), any purchase of securities issued by a same issuer for an investment exceeding forty million Luxembourg Francs (LUF 40,000,000.-) (ii) any payment of administration expenses, except for fees, expenses and commissions paid to the banks at which the accounts of the company are being held for an annual amount exceeding one million eight hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 1,800,000.-) (iii), any other payment and liability for an annual amount exceeding six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 600,000.-) (iv), any opening of a bank account in a new bank and (v), any transfer of shares or liquid funds in excess of six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 600,000.-) executed outside the bank accounts opened in the name of the Company.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts at the incorporation of the Company and ends on the thirty first of December 1999.

Art. 16. The shareholders' meeting are convened by the manager(s) as often as the interest of the Company requires it by written notification to every shareholder of the date, the place, and the time of each general meeting, at least 5 days prior to the meeting.

This notification will be given in person or by ordinary mail, telex, telegram, fax, or by any other written transmission.

The convening notices will contain the agenda of the meeting.

The shareholders, provided that they all be present or represented and agree with that, can validly constitute a general meeting without any convening formalities and can validly deliberate and vote on questions that do not appear on the agenda.

In case of emergency, the shareholders can also take resolutions by circulating resolutions for signature.

Art. 18. Each shareholder may take part at the general meeting and may be represented by another shareholder or a third party.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding without prejudice of article 20 of the present Articles.

In case of joint shares or pledged shares, the joint owners or the bare-owner and the usufructuary have to appoint only one person so as to be represented towards the company and so as to vote in the general meetings, in accordance with article 6 of the present Articles.

Resolution

The meeting resolved to reformulate the articles eleven, twelve, fifteen, sixteen, and eighteen, of the Company's by-laws to give them the following wording:

«**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers, shareholders or not, appointed at the incorporation of the company until the ordinary shareholders' meeting for the approval of the annual accounts and by the ordinary shareholders' meeting until the following extraordinary shareholders' meeting.

The manager(s) may be dismissed ad nutum by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 12. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances unless provided otherwise by the present Articles.

All powers not expressly reserved by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager(s).

The preliminary approval of a shareholders' general meeting given under the conditions as defined in article 20 of the present Articles, will be required for (i) any purchase of securities issued by a same issuer for an investment exceeding forty million Luxembourg Francs (LUF 40,000,000.-) (ii) any payment of administration expenses, except for fees, expenses and commissions paid to the banks at which the accounts of the company are being held for an annual amount exceeding one million eight hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 1,800,000.-) (iii), any other payment and liability for an annual amount exceeding six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 600,000.-) (iv), any opening of a bank account in a new bank and (v), any transfer of shares or liquid funds in excess of six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 600,000.-) executed outside the bank accounts opened in the name of the Company.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first financial year, which starts at the incorporation of the Company and ends on the thirty-first of December 1999.

Art. 16. The shareholders' meeting are convened by the manager(s) as often as the interest of the Company requires it by written notification to every shareholder of the date, the place, and the time of each general meeting, at least 5 days prior to the meeting.

This notification will be given in person or by ordinary mail, telex, telegram, fax, or by any other written transmission.

The convening notices will contain the agenda of the meeting.

The shareholders, provided that they all be present or represented and agree with that, can validly constitute a general meeting without any convening formalities and can validly deliberate and vote on questions that do not appear on the agenda.

In case of emergency, the shareholders can also take resolutions by circulating resolutions for signature.

Art. 18. Each shareholder may take part at the general meeting and may be represented by another shareholder or a third party.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding without prejudice of article 20 of the present Articles.

In case of joint shares or pledged shares, the joint owners or the bare-owner and the usufructuary have to appoint only one person so as to be represented towards the company and so as to vote in the general meetings, in accordance with article 6 of the present Articles.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme ANTIOCHUS CAPITAL, ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, constituée suivant acte reçu en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C n° 154 du 10 mars 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Anthony Braesch, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Jimenez Lunz, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des parts sociales, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante mille six cents francs luxembourgeois (LUF 60.600,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Décision de modifier les articles 11, 12, 15, 16, et 18 des Statuts pour leur donner le contenu suivant:

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés lors de la constitution de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes annuels et puis d'assemblée générale ordinaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante, Le ou les gérants sont toujours et à chaque instant révocables par toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances, sauf restrictions apportées par les statuts. Ils ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

L'accord préalable d'une assemblée générale statuant aux conditions de l'article vingt des présents statuts sera requis pour (i) tout achat d'une valeur mobilière émise par un même émetteur pour un investissement supérieur à quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 40.000.000,-), (ii) tout paiement de frais de gestion à l'exception des honoraires, frais et commissions versés aux établissements bancaires où sont tenus les comptes de la société pour un montant annuel supérieur à un million huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.800.000,-), (iii) tout autre paiement et engagement pour un montant annuel supérieur à six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-), (iv) toute ouverture d'un compte dans un nouvel établissement bancaire et (v), tout transfert de titres ou de liquidités pour un montant supérieur à six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-) effectués en dehors des comptes bancaires ouverts au nom de la Société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commence au jour de la constitution de la Société et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf.

Art. 16. Les assemblées des associés sont convoquées par les gérants aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour de l'assemblée.

Les associés, pour autant qu'ils soient tous présents ou représentés et d'accord à ce sujet peuvent se constituer valablement en assemblée sans formalités de convocation et peuvent valablement délibérer et voter des questions ne figurant pas à l'ordre du jour.

En cas d'urgence, les associés peuvent aussi prendre des résolutions par signature circulaire.

Art. 18. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation, sans préjudice de l'article vingt des présents statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société et pour voter aux assemblées conformément à l'article six des présents statuts.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée décide de reformuler les articles 11, 12, 15, 16, et 18 des Statuts pour leur donner le contenu suivant:

«**Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés lors de la constitution de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes annuels et puis d'assemblée générale ordinaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante. Le ou les gérants sont toujours et à chaque instant révoquables par toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances, sauf restrictions apportées par les statuts. Ils ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

L'accord préalable d'une assemblée générale statuant aux conditions de l'article vingt des présents statuts sera requis pour (i) tout achat d'une valeur mobilière émise par un même émetteur pour un investissement supérieur à quarante millions de francs luxembourgeois (LUF 40.000.000,-), (ii) tout paiement de frais de gestion à l'exception des honoraires, frais et commissions versés aux établissements bancaires où sont tenus les comptes de la société pour un montant annuel supérieur à un million huit cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.800.000,-), (iii) tout autre paiement et engagement pour un montant annuel supérieur à six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-), (iv) toute ouverture d'un compte dans un nouvel établissement bancaire et (v), tout transfert de titres ou de liquidités pour un montant supérieur à six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-) effectués en dehors des comptes bancaires ouverts au nom de la Société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commencera au jour de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf.

Art. 16. Les assemblées des associés sont convoquées par les gérants aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, téléx, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour de l'assemblée.

Les associés, pour autant qu'ils soient tous présents ou représentés et d'accord à ce sujet, peuvent se constituer valablement en assemblée sans formalités de convocation et peuvent valablement délibérer et voter des questions ne figurant pas à l'ordre du jour.

En cas d'urgence, les associés peuvent aussi prendre des résolutions par signature circulaire.

Art. 18. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé ou par un tiers.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente des parts sans limitation, sans préjudice de l'article vingt des présents statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société et pour voter aux assemblées, conformément à l'article six des présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, A. Braesch, M. Jiminez-Lunz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2001, vol. 7CS, fol. 79, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2001.

J. Elvinger.

(23961/211/212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

**APTAFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. APTAFIN INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.943.

L'an deux mille un, le treize mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée APTAFIN INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 6, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.943.

Ladite société constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, le 23 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 39 du 22 janvier 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 avril 1998, publié au Mémorial C - 1998, page numéro 25619.

Ladite société a un capital social actuel de huit milliards trois cents millions de lires italiennes (ITL 8.300.000.000,-), représenté par quatre-vingt-trois mille (83.000) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (ITL 100.000), chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Longoni, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandrine Cecala, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Corinne Watteyne, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de APTAFIN INTERNATIONAL S.A. en APTAFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de APTAFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.»

2. Conversion du capital social actuel d'un montant de ITL 8.300.000.000,- (huit milliards trois cents millions de lires italiennes) représenté par 83.000 (quatre-vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) en euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro de sorte que le capital social s'établisse après conversion à EUR 4.286.592,26 (quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et vingt-six cents), représenté par 83.000 (quatre-vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,6456899089.

3. Augmentation du capital social souscrit obtenu après conversion par incorporation des résultats reportés à concurrence d'un montant de EUR 29.407,74 (vingt-neuf mille quatre cent sept euros et soixante-quatorze cents), en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 4.286.592,26 (quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et vingt-six Cents) à EUR 4.316.000,- (quatre millions trois cent seize mille Euro), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 83.000 (quatre-vingt-trois mille) actions existantes, pour porter celle-ci de EUR 51,6456899089 à EUR 52,-.

4. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un capital autorisé de EUR 13.000.000,- (treize millions d'euros), divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux euros) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

5. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

6. Modification de l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions prises sur base de l'agenda.

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la société de APTAFIN INTERNATIONAL S.A. en APTAFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de APTAFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de ITL 8.300.000.000,- (huit milliards trois cents millions de lires italiennes), représenté par 83.000 (quatre-vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de ITL 100.000,- (cent mille lires italiennes) en euro, au cours de change fixe entre la lire italienne et l'Euro, de

sorte que le capital social s'établisse, après conversion, à EUR 4.286.592,26 (quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et vingt-six cents), représenté par 83.000 (quatre-vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,6456899089.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en Euro au cours de change précité, et pour l'établissement d'un bilan d'ouverture de la société au 1^{er} janvier 2001.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 29.407,74 (vingt-neuf mille quatre cent sept euros et soixante-quatorze cents),

en vue de le porter de son montant actuel converti de EUR 4.286.592,26 (quatre millions deux cent quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-douze euros et vingt-six cents) à EUR 4.316.000,- (quatre millions trois cent seize mille euros), sans émission d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 83.000 (quatre-vingt-trois mille) actions existantes, pour porter celle-ci de EUR 51,6456899089 à EUR 52,-

à libérer par incorporation d'un montant de EUR 29.407,74 (vingt-neuf mille quatre cent sept euros et soixante-quatorze cents), à prendre sur les résultats reportés de la société.

La preuve de l'existence de résultats reportés à concurrence EUR 29.407,74 (vingt-neuf mille quatre cent sept euros et soixante-quatorze Cents) de la société, susceptibles d'être intégrés au capital social a été apportée au notaire instrumentant par un bilan au 28 février 1998, ainsi que des situations au 28 février 1999, dûment approuvées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer le capital autorisé existant et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 13.000.000,- (treize millions d'euros), divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux Euro) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 mars 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'autoriser le Conseil d'Administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société, afin de leur donner la nouvelle teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 4.316.000,- (quatre millions trois cent seize mille euros), divisé en 83.000 (quatre-vingt-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 13.000.000,- (treize millions d'euros), divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 52,- (cinquante-deux euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 mars 2006, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants.

Après interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Longoni, S. Cecala, C. Watteyne, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2001, vol. 8CS, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

J. Delvaux.

(23962/208/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

AQUITAINE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.929.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2) Mademoiselle Cindy Reiners, demeurant à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal et Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore sont nommées administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier et de GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED démissionnaires avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société AQUITAINE INVESTISSEMENTS S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 2 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES, établi à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de AQUITAINE INVESTISSEMENTS S.A.

5) MM ADVISORS, S.à r.l., établie à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de GALLIPOLI LIMITED.

Le mandat de MM ADVISORS, S.à r.l., expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(23963/803/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CASTEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.157.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal au L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2) Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore et Mademoiselle Cindy Reiners, demeurant à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal sont nommées administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier et de GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED démissionnaires avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société CASTEL INTERNATIONAL S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 2 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES, établi à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de CASTEL INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg, le 2 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(23999/803/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ASCENSEURS TECNO-MATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 50.673.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001. FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.
(23964/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ASCENSEURS TECNO-MATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 50.673.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001. FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.
(23965/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ASTERISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.184.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 76, case 40, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour extrait conforme

ASTERISQUE S.A.

Signatures

(23967/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ASTERISQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.184.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 15 mars 2001

Résolution

L'Assemblée confirme le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2001.

Leur mandat venant à échéance, l'Assemblée décide de réélire les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes pour une période de trois ans venant à échéance à l'Assemblée Ordinaire statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 comme suit:

Les Administrateurs:

- M. Paolo Santoponte, dirigeant de FINMECCANICA, demeurant à Rome, Italie, Administrateur;
- M. Alessandro Caldera, dirigeant de FINMECCANICA, demeurant à Rome, Italie, Administrateur;
- M. Claudio De Giovanni, dirigeant de FINMECCANICA, demeurant à Rome, Italie, Administrateur.

Le Commissaire aux Comptes:

- M. Aldo Ranchino, demeurant à Rome, Italie.

Pour extrait conforme

ASTERISQUE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 76, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23968/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

AUBERGE-CAFE-RESTAURANT ALGARVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 24, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.785.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2001, vol. 551, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2001.

Signature.

(23969/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

AUTO EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 71.593.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2001.

M. Jayé / B. Jayé.

(23970/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

AUTO EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 71.593.

En date du 8 janvier 2001 Monsieur Guy Bernard, expert-comptable, établi à Luxembourg, 5, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg et la société AUTO EXPORT S.A. inscrite au R. C. Luxembourg sous le n° 71.593 et ayant fixé son siège social à l'adresse indiquée ci-dessus, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23971/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

AZURO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.622.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-1330 Luxembourg, 54, boulevard G.D. Charlotte au L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2) Mademoiselle Cindy Reiners, demeurant à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal et Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore sont nommées administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier et de GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED démissionnaires avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société AZURO PARTICIPATIONS S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 2 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES, établi à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de AZURO PARTICIPATIONS S.A.

5) MM ADVISORS, S.à r.l., établie à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de GALLIPOLI LIMITED.

Le mandat de MM ADVISORS, S.à r.l., expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23973/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

AVR PARTNERS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 55.496.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 64, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 août 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 10 avril 2001.

Signature.

(23972/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BALMORAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.868.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-1330 Luxembourg, 54, boulevard G.D. Charlotte au L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2) Mademoiselle Cindy Reiners, demeurant à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal et Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore sont nommées administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier et de GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED démissionnaires avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société BALMORAL INVESTMENTS S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 2 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES, établi à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de BALMORAL INVESTMENTS S.A.

5) MM ADVISORS, S.à r.l., établie à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommé commissaire aux comptes de la société en remplacement de GALLIPOLI LIMITED.

Le mandat de MM ADVISORS, S.à r.l. expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23977/803/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BRASIL & INTERNATIONAL SHAREHOLDINGS, S.à r.l. HOLDING.

Société à responsabilité limitée Holding.

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 24.787.

En date du 21 décembre 2000 M. Guy Bernard, expert-comptable, établi à Luxembourg, 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg et la société BRASIL & INTERNATIONAL SHAREHOLDINGS, S.à r.l., inscrite au R. C. Luxembourg B sous le n° 24.787 et ayant fixé son siège social à l'adresse indiquée ci-dessus, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23990/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BAHIA EL HOUDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 75.399.

*Actes de cession de valeurs mobilières**Parties au contrat*

Le présent acte est conclu entre d'une part, Monsieur Can Omer, boucher, demeurant à F-57150 Creutzwald, dit le cessionnaire, et d'autre part, Monsieur Fekih Djilali, administrateur, demeurant à F-57190 Florange, dit le cédant.

Objet du contrat

Monsieur Fekih Djilali s'engage à céder à Monsieur Can Omer, en contrepartie du prix payé:

1 action, d'une valeur unitaire nominale de 12.500,- francs, émises par la société de droit luxembourgeois, BAHIA EL HOUDA S.A., inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le n° B 75.399.

Prix de cession et paiement

Monsieur Can Omer s'engage, dès la signature du présent acte, à procéder au règlement sans délais au profit de Monsieur Fekih Djilali, de la somme de 12.500,- francs lux. (douze mille cinq cent francs luxembourgeois).

Fait à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2000.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2001, vol. 318, fol. 100, case 4/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Parties au contrat

Le présent acte est conclu entre d'une part, Monsieur Yagdi Yilmaz, boucher, demeurant à F-57150 Creutzwald, dit le cessionnaire, et d'autre part, Monsieur Belgomri Mohammed, administrateur, demeurant à F-77130 Montereau-Faut-Yvonne, dit le cédant.

Objet du contrat

Monsieur Belgomri Mohammed s'engage à céder à Monsieur Yagdi Yilmaz, en contrepartie du prix payé:

50 actions, d'une valeur unitaire nominale de 12.500,- francs, émises par la société de droit luxembourgeois, BAHIA EL HOUDA S.A., inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le n° B 75.399.

Prix de cession et paiement

Monsieur Yagdi Yilmaz s'engage, dès la signature du présent acte, à procéder au règlement sans délais au profit de Monsieur Belgomri Mohammed, de la somme de 625.000,- francs lux. (six cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois).

Fait à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2000.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 2001, vol. 318, fol. 100, case 4/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(23974/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BAHIA EL HOUDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 75.399.

*Acte de cession de valeurs mobilières**Parties au contrat*

Le présent acte est conclu entre d'une part, Monsieur Can Omer, boucher, demeurant à F-57150 Creutzwald, dit le cessionnaire, et d'autre part, Monsieur Belgomri Mohammed, administrateur, demeurant à F-77130 Montereau-Faut-Yvonne, dit le cédant.

Objet du contrat

Monsieur Belgomri Mohammed s'engage à céder à Monsieur Can Omer, en contrepartie du prix payé:

49 actions, d'une valeur unitaire nominale de 12.500,- francs, émises par la société de droit luxembourgeois, BAHIA EL HOUDA S.A., inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le n° B 75.399.

Prix de cession et paiement

Monsieur Can Omer s'engage, dès la signature du présent acte, à procéder au règlement sans délais au profit de Monsieur Belgomri Mohammed, de la somme de 612.500,- francs lux. (six cent douze mille cinq cent francs luxembourgeois).

Fait à Esch-sur-Alzette, le 13 novembre 2000.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 janvier 2001, vol. 318, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(23975/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BAHIA EL HOUDA S.A., Société Anonyme.**Capital: 1.250.000,- LUF.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.

R. C. Luxembourg B 75.399.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2001

L'an deux mil un, le vingt-trois janvier à 13.30 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Monsieur Yagdi Yilmaz en sa qualité d'actionnaire, préside la séance. Il constate que conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Belkeiri Nourredine et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Can Omer.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée, fixé par le conseil d'administration est le suivant:

- Acceptation de la démission de Monsieur Belgomri Mohammed et Monsieur Fekih Abdelkader de leur fonction d'administrateur.

- Nomination aux fonction d'administrateur de Monsieur Can Omer, boucher, demeurant à F-57150 Creutzwald.

- Nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Yagdi Yilmaz, boucher, demeurant à F-57150 Creutzwald.

- Décision d'engagement de la société par la signature de chaque administrateur avec cosignature obligatoire de l'administrateur-délégué.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant sur l'ordre du jour:

Première résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter les démissions de Monsieur Belgomri Mohammed et Monsieur Fekih Abdelkader de leurs fonctions d'administrateurs.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Can Omer, boucher, demeurant à F-57150 Creutzwald.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Yagdi Yilmaz, boucher, demeurant à F-57150 Creutzwald.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide que la société se trouve engagée par la signature de chaque administrateur avec cosignature obligatoire de l'administrateur-délégué.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé de deux pages et dressé en un exemplaire original figurant dans le registre d'Assemblées Générales. Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

Y. Yagdi / O. Can / N. Belkeiri

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 février 2001, vol. 319, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(23976/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BIFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 42, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour BIFICO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(23983/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BCEE RE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.722.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue à Luxembourg le jeudi 8 mars 2001*

«5. Monsieur Raymond Kirsch, Monsieur Henri Germeaux, Monsieur Jean-Paul Kraus, Monsieur Gilbert Ernst, Monsieur Jean-Claude Finck, Monsieur Roland Frère sont reconduits en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de mars 2002.

6. L'Assemblée reconduit la société COMPAGNIE DE REVISION en tant que Réviseur Externe de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de mars 2002.»

Pour la société
C. Stiennon
Directeur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23979/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BERENIS, Société Anonyme Holding.

L'an deux mille un, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de BERENIS, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 novembre 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 36 du 22 février 1982.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Robert Roderich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8118 Bridel.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Madame Nathalie Thunus, administrateur de sociétés, demeurant à L-8540 Ospern.

L'Assemblée élit comme scrutateurs:

1) Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

2) Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 février 2001, l'Assemblée n'a pu statuer sur son ordre du jour.

II. Que les actionnaires de la société ont été convoqués en deuxième Assemblée générale extraordinaire en vue de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Dissolution de la société;

2) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

3) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de ses ou de leurs pouvoirs;

4) Divers.

III. Que la présente Assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés comme suit:

1) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 135 du 21 février 2001 et N° 181 du 8 mars 2001;

2) au Journal quotidien Luxemburger Wort, éditions des 21 février et 8 mars 2001;

3) au Journal quotidien Lëtzebuerger Journal, éditions des 21 février et 8 mars 2001.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés sur le bureau de l'Assemblée.

IV. Que les actionnaires présents à la présente Assemblée générale et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents et par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de la liste de présence dressée à l'ouverture de la présente Assemblée que sur un total de quinze mille (15 000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), représentant l'intégralité du capital social de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF), deux (2) actions sont dûment représentées à la présente Assemblée.

VI. Que les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents se soient prononcés en faveur de telles décisions.

VII. En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, et après avoir entendu l'exposé de son Président, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, adoptées à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux membres du Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat, qui prend fin avec l'Assemblée de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Robert Roderich, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, et en particulier ceux prévus aux articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée générale dans les cas où elle est requise, même dans les cas prévus à l'article 145 de la loi.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisie, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tout ou partie de ses pouvoirs.

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 11.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: L. Dal Zotto, N. Becker, N. Thunus, R. Roderich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2001, vol. 868, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 mars 2001.

G. d'Huart.

(23980/207/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BIL RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.937.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 11, case 76, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour la Société

Signature

(23985/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CARRELAGES DELVAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R. C. Luxembourg B 53.052.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(23997/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CARRELAGES DELVAUX, S.A R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R. C. Luxembourg B 53.052.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(23998/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BERGERAC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 62.268.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-1330 Luxembourg, 54, boulevard G.D. Charlotte au L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2) Mademoiselle Cindy Reiners, demeurant à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal et Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore sont nommées administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier et de GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED démissionnaires avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société BERGERAC HOLDINGS S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 2 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES, établi à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de BERGERAC HOLDINGS S.A. en remplacement de Guy Ludovissy.

5) MM ADVISORS, S.à r.l., établie à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de GALLIPOLI LIMITED.

Le mandat de MM ADVISORS, S.à r.l., expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23981/803/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BOTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 13.595.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est tenue le vendredi 30 mars 2001 au siège social*

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, l'ouverture d'une nouvelle succursale à L-4950 Bascharage, avenue de Luxembourg, et ce à partir du mois d'octobre 2001.

Bertrange, le 30 mars 2001.

Pour le Conseil d'Administration

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23986/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BOUCHERIE BELLE ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 12.123.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est tenue le vendredi 30 mars 2001 au siège social*

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, l'ouverture d'une nouvelle succursale à L-4950 Bascharage, avenue de Luxembourg, et ce à partir du mois d'octobre 2001.

Bertrange, le 30 mars 2001.

Pour le Conseil d'Administration

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23987/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BIERSET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.663.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-1330 Luxembourg, 54, boulevard G.D. Charlotte au L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2) Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier démissionnaire avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société BIERSET S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 2 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES, établi à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de BIERSET S.A. en remplacement de Guy Ludovissy.

5) MM ADVISORS, S.à r.l., établie à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Mademoiselle Karin Weirich.

Le mandat de MM ADVISORS, S.à r.l., expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 2 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23982/803/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BRADFORD SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

L'an deux mille un, le seize mars.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRADFORD SECURITIES HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 851 du 21 novembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Alex Wersant, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Carole Giovannacci, employée privée, demeurant à Saint Nicolas-en-Fôret (F).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 267.000,- (deux cent soixante-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) par apport en espèces, et par la création de 267 actions nouvelles.

2.- Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 267.000,- (deux cent soixante-sept mille euros) par apport en espèces, pour le porter de son montant actuel de EUR 33.000,- (trente-trois mille euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) par l'émission de 267 actions nouvelles de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Deuxième résolution

Les 267 actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces par INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, de sorte que la somme de EUR 267.000,- (deux cent soixante-sept mille euros) se trouve à la disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier l'article 3 (alinéa 1) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par trois cents (300) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à dix millions sept cent soixante-dix mille sept cent cinquante-trois francs luxembourgeois (10.770.753,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (170.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Wirtz, A. Wersant, C. Giovannacci, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 26 mars 2001, vol. 417, fol. 38, case 1. – Reçu 107.708 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2001.

E. Schroeder.

(23988/228/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BRADFORD SECURITIES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 76.807.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 avril 2001.

Pour E. Schroeder

Signature

(23989/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CYBERION HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.292.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 5 mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-1330 Luxembourg; 54, boulevard G.D. Charlotte à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal.

2) Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore et Mademoiselle Cindy Reiners, demeurant à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier et de GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED démissionnaires avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société CYBERION HOLDINGS S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal en date du 6 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES établi à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de CYBERION HOLDINGS S.A.

Luxembourg, le 6 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24017/803/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BIJOUTERIE DANIEL MARTINS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 32, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 65.106.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2000

L'an deux mille, le 15 novembre.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Joaquim Da Silva Martins, horloger, demeurant à L-1881 Luxembourg, 40, boulevard Kaltreis,
- 2) Madame Maria Martins Da Conceicao, sans état, demeurant à L-1881 Luxembourg, 40, boulevard Kaltreis.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société se sont réunis au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Joaquim Da Silva Martins donne sa démission comme gérant de la société avec effet au 15 mai 200.

Deuxième résolution

La société est gérée par Madame Maria Martins Da Conceicao, gérante administrative et Monsieur Daniel Da Silva Martins, gérant technique.

Elle sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants pour tout montant dépassant 50.000,- LUF et par la signature individuelle pour tout montant inférieur à 50.000,- LUF.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2000.

Pour extrait conforme

J. Da Silva Martins / M. Martins Da Conceicao

Enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(23984/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BRUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 7.726.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est tenue le vendredi 30 mars 2001 au siège social*

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, l'ouverture d'une nouvelle succursale à L-4950 Bascharage, avenue de Luxembourg, et ce à partir du mois d'octobre 2001.

Bertrange, le 30 mars 2001.

Pour le Conseil d'Administration

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23991/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CACTUS BAZAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 12.125.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est tenue le vendredi 30 mars 2001 au siège social*

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, l'ouverture d'une nouvelle succursale à L-4950 Bascharage, avenue de Luxembourg, et ce à partir du mois d'octobre 2001.

Bertrange, le 30 mars 2001.

Pour le Conseil d'Administration

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23994/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CAFETTERIA SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 28A, rue Prince Henri.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre recommandée avec accusé de réception que Monsieur Mario Leoni a démissionné en qualité de gérant technique de la société CAFETTERIA SPORT, S.à r.l., avec effet au 28 février 2001.

Luxembourg, le 9 avril 2001.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Par mandat*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23995/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CAFLOA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 16.984.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est tenue le vendredi 30 mars 2001 au siège social*

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, l'ouverture d'une nouvelle succursale à L-4950 Bascharage, avenue de Luxembourg, et ce à partir du mois d'octobre 2001.

Bertrange, le 30 mars 2001.

Pour le Conseil d'Administration

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 66, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23996/539/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BUNADARBANKI INTERNATIONAL S.A. (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Registered office: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.804.

In the year two thousand and one, on March 15 in Luxembourg at the registered office of the hereafter designated Company.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of the Luxembourg private company denominated BUNADARBANKI INTERNATIONAL S.A. (LUXEMBOURG), registered at the Register of Commerce of Luxembourg, section B, number 78.804, having its registered office in Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

The aforesaid company has been constituted by notarial deed of the undersigned notary on November 15, 2000, published in the Mémorial C - 2000, page number 41.570.

The meeting of shareholders is presided by Mr Alf Muhlig, Bank managing director, residing in Luxembourg.

The chairman has appointed as secretary Mrs Martine Gerber, associée Fiduciaire Générale, residing in Luxembourg.

The meeting has appointed as tellers Mr David Maria, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman declares and requests the notary to authenticate the following:

A: That the shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been inscribed on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy holders of those represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed ne varietur by the parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed with which it will be registered the proxies given by represented shareholders to the present meeting, signed ne varietur by the parties and the acting notary.

B: That all 18,000 shares, representing the whole subscribed capital of EUR 18,000,000.-, are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convocation.

C: That the agenda of the present meeting is as follows:

* Amendment of Article 4 of the by-laws to acknowledge the new percentage of the paid-up share capital.

* Authorization to the Board of Directors to make further calls of unpaid capital without the need to convene a general meeting of shareholders.

The facts, after having been laid down, established and verified by the meeting as being true, the meeting considering itself to be duly convened has after examining the Agenda and having deliberated, resolved as follows:

Resolution

The meeting of shareholders decides, unanimously, to amend Article 4 of the by-laws in order to acknowledge the new percentage of the paid-up share capital, and authorizes the Board of Directors to make further calls of unpaid capital and adjust the articles of association without the need to convene a general meeting of shareholders.

Art. 4. Share capital.

The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 18,000,000.-, represented by 18,000 shares without par value paid up as to 28/36.

The Board of Directors is authorized to make further calls of unpaid capital and adjust the articles of association, without the need to convene a general meeting of shareholders.

As there are no other points on the agenda and as nobody requests anymore for the floor, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille un, le quinze mars, à Luxembourg au siège de la société, ci-après désignée.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise dénommée BUNADARBANKI INTERNATIONAL S.A. (LUXEMBOURG), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 78.804, ayant son siège social à Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

La prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2000, publié au Mémorial C-2000, page numéro 41570.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alf Muhling, managing director, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Martine Gerber, associée Fiduciaire Générale, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur David Maria, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

A: Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

B: Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que toutes les 18.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social de EUR 18.000.000.-, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée, qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

C: Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

* Modification de l'article 4 des statuts afin d'indiquer le nouveau pourcentage du capital social souscrit libéré.

* Pouvoir au conseil d'administration de procéder à des prochains appels de libération de capital sans devoir convoquer une assemblée générale des actionnaires.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de modifier l'article 4 des statuts, afin que ce dernier indique le nouveau pourcentage du capital social souscrit et libéré,

et autorise le conseil d'administration à faire constater authentiquement la situation du capital social libéré et à adapter les statuts par rapport au capital libéré, chaque fois qu'une libération du capital souscrit non libéré a eu lieu, de sorte que l'article 4 des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. Capital social.

Le capital social est fixé à EUR 18.000.000,- (dix-huit millions d'euros) représenté par 18.000 (dix huit mille) actions sans désignation de valeur nominale, libérées à concurrence de 28/36^e. Le conseil d'administration est autorisé à faire constater authentiquement la situation du capital social libéré et à adapter les statuts par rapport au capital libéré, chaque fois qu'une libération du capital souscrit non libéré a eu lieu.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte français prévaudra.

Dont acte, fait et passé au lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: A. Muhling, M. Gerber, D. Maria, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2001, vol. 8CS, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

J. Delvaux.

(23992/208/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

BUNADARBANKI INTERNATIONAL S.A. (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 78.804.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 mars 2001, acté sous le n° 157/2001, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(23993/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CHAUFFAGE-SANITAIRE DELVAUX, S.à r.l., Société à responsabilité illimitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R. C. Luxembourg B 29.735.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(24005/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CHAUFFAGE-SANITAIRE DELVAUX, S.à r.l., Société à responsabilité illimitée.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern.

R. C. Luxembourg B 29.735.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(24006/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 38.087.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2001, vol. 551, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2001.

Pour le compte de CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (Luxembourg Branch)

Signature

(24007/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CITY PORTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 15, place Bleiche.
R. C. Luxembourg B 68.693.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(24009/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CITY PORTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 15, place Bleiche.
R. C. Luxembourg B 68.693.

Décision de l'associé unique du 13 mars 2001

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en EUR.
2. Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro.
3. Adaptation de l'article 6 des statuts:

Décisions

L'associé unique

Décide de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en EUR.

Décide d'augmenter le capital social de 105,32 Euros pour le porter de son montant actuel de 12.394,68 Euros à 12.500,- Euros par apport en espèces.

Décide d'adapter l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de 25 euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées. Les parts sociales ont été souscrites par Madame Renée Fichant, commerçante, demeurant à L-7610 Larochette, 15, place Bleiche.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature

L'associé unique

Enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(24010/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

**CELSIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. CELSIA S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 46.621.

L'an deux mille un, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CELSIA S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.621, constituée suivant acte notarié du 24 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 187 du 13 mai 1994 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant à Saint-Hubert (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Réhon-Heumont (France).

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la raison sociale de la société de CELSIA S.A. en celle de CELSIA HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de conversion de EUR 1,-=LUF 40,3399 du capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

4.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 30.986,69 à celui de EUR 31.000,- par apport en numéraire d'un montant de EUR 13,31 sans création ni émission d'actions nouvelles.

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront.

6.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de CELSIA S.A. en CELSIA HOLDING S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CELSIA HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes et représentatives du capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31), pour le porter de son montant actuel après la prédite conversion de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par apport en numéraire de la somme de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social, a été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires donne pouvoir aux membres du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et notamment pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Angé, B. Klapp, M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2001, vol. 857, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(24000/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CELSIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 46.621.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(24001/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CEMTUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

(anc. CEMTUR S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 53.608.

L'an deux mille un, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CEMTUR S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.608, constituée suivant acte notarié du 2 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 165 du 3 avril 1996 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant à Saint-Hubert (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Réhon-Heumont (France).

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la raison sociale de la société de CEMTUR S.A. en celle de CEMTUR HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de conversion de EUR 1,-=LUF 40,3399 du capital social actuel de LUF 4.000.000,- en EUR 99.157,41.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

4.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 42,59 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 99.157,41 à celui de EUR 99.200,- par apport en numéraire d'un montant de EUR 42,59 sans création ni émission d'actions nouvelles.

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront.

6.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 4.000.000,-) divisé en quatre mille (4.000) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de CEMTUR S.A. en CEMTUR HOLDING S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CEMTUR HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 4.000.000,-) au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-) = quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (EUR 99.157,41).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des quatre mille (4.000) actions existantes et représentatives du capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de quarante-deux euros et cinquante-neuf cents (EUR 42,59), pour le porter de son montant actuel après la prédite conversion de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante et un cents (EUR 99.157,41) à un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros (EUR 99.200,-), par apport en numéraire de la somme de quarante-deux euros et cinquante-neuf cents (EUR 42,59) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social, a été apportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires donne pouvoir aux membres du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et notamment pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents euros (EUR 99.200,-) divisé en quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Angé, B. Klapp, M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2001, vol. 857, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(24002/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CEMTUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 53.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(24003/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CHAMERON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.728.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Charlotte à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

2) Mademoiselle Cindy Reiners, demeurant à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal et Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore sont nommées administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier et de GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED démissionnaires avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société CHAMERON S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal en date du 2 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES établi à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommé conseiller juridique de CHAMERON S.A. en remplacement de Guy Ludovissy.

5) MM ADIVOSRS, S.à r.l., établie à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de GALLIPOLI LIMITED.

Le mandat de MM ADVISORS, S.à r.l. expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005. Luxembourg, le 2 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24004/803/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

**DEJOMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. DEJOMA S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.748.

L'an deux mille un, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DEJOMA S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 55.748, constituée suivant acte notarié du 5 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 535 du 22 octobre 1996 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant à Saint-Hubert (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Réhon-Heumont (France).

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la raison sociale de la société de DEJOMA S.A. en celle de DEJOMA HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de Florins néerlandais (NLG) en euros (EUR) au taux de conversion de EUR 1,-=NLG 2,20371 du capital social actuel de NLG 500.000,- en EUR 226.890,11.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

4.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 9,89 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 226.890,11 à celui de EUR 226.900,- par apport en numéraire d'un montant de EUR 9,89 sans création ni émission d'actions nouvelles.

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront.

6.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à cinq cent mille florins néerlandais (NLG 500.000,-) divisé en cinq cents (500) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de DEJOMA S.A. en DEJOMA HOLDING S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

'Art. 1^{er}. Premier alinéa. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de DEJOMA HOLDING S.A.'

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de florins néerlandais (NLG) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de cinq cent mille florins néerlandais (NLG 500.000,-) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=deux virgule vingt trois cent soixante et onze florins néerlandais (NLG 2,20371), en capital d'un montant de deux cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-dix euros et onze cents (EUR 226.890,11).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des cinq cents (500) actions existantes et représentatives du capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de neuf euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 9,89) pour le porter de son montant actuel après la prédite conversion de deux cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-dix euros et onze cents (EUR 226.890,11) à un montant de deux cent vingt-six mille neuf cents euros (EUR 226.900,-) par apport en numéraire de la somme de neuf euros et quatre-vingt-neuf cents (EUR 9,89) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social, a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires donne pouvoir aux membres du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et notamment pour convertir tous les livres et documents de la société de florins néerlandais (NLG) en Euro (EUR).

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

'Art. 3. Le capital social de la Société est fixé à deux cent vingt-six mille neuf cents euros (EUR 226.900,-) divisé en cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.'

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Angé, B. Klapp, M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2001, vol. 857, fol. 84, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(24019/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

DEJOMA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.748.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(24020/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

COMPAGNIE DE REASSURANCE AKZO NOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.687.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 11, case 76, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour la société

Signature

(24014/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

**CORDOUAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. CORDOUAN S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.672.

L'an deux mille un, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CORDOUAN S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 59.672, constituée suivant acte notarié du 18 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 520 du 24 septembre 1997 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant à Saint-Hubert (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Réhon-Heumont (France).

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la raison sociale de la société de CORDOUAN S.A. en celle de CORDOUAN HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de conversion de EUR 1,-=LUF 40,3399 du capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69,

3.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

4.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 30.986,69 à celui de EUR 31.000,- par apport en numéraire d'un montant de EUR 13,31 sans création ni émission d'actions nouvelles.

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront.

6.- Fixation d'un nouveau capital autorisé à EUR 250.000,- qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et pouvoir à conférer au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives.

7.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de CORDOUAN S.A. en CORDOUAN HOLDING S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de CORDOUAN HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes et représentatives du capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31), pour le porter de son montant actuel après la prédite conversion de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par apport en numéraire de la somme de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social, a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires donne pouvoir aux membres du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et notamment pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide par voie de modification statutaire (article trois) de fixer le capital autorisé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et de donner pouvoir au conseil d'administration pour réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs tranches successives, tout en réservant aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription, lors de chaque émission d'actions nouvelles.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé de la société est établi à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'Administration de la Société est autorisé à et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou par tranches périodiques endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2001 au Mémorial C. La durée ou l'étendue de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par l'assemblée générale, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes. Le Conseil est également autorisé à et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Angé, B. Klapp, M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mars 2001, vol. 857, fol. 84, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(24012/239/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CORDOUAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 59.672.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(24013/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

DONYA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4040 Esch-sur-Alzette, 10, rue Xavier Brasseur.

H. R. Luxemburg B 74.772.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundeins, den vierzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Blanche Moutrier, mit Amtswohnsitz in Esch an der Alzette.

Ist erschienen:

Herr Bahman Agadjani Gavvani, Bauingenieur, wohnhaft in L-4040 Esch an der Alzette, 10, rue Xavier Brasseur, handelnd sowohl in seinem eigenen Namen sowie als Spezialbevollmächtigter von Frau Zahra Adeleh Majlesi, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Bahman Agadjani Gavvani, wohnhaft in L-4040 Esch an der Alzette, 10, rue Xavier Brasseur,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Esch an der Alzette, am heutigen Tag, welche Vollmacht nach ne varietur-Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Vollmacht beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent handelnd wie eingangs erwähnt, ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung DONYA, S.à r.l., mit Sitz in L-4040 Esch an der Alzette, 10, rue Xavier Brasseur, wurde gegründet gemäss Urkunde des amtierenden Notars vom 7. März 2000, eingetragen im Firmenregister Luxemburg unter Nummer B 74.772, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 468 vom 3. Juli 2000.

Das Gesellschaftskapital beträgt LUF 500.000,- (fünfhunderttausend Luxemburger Franken) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile von je LUF 5.000,- (fünftausend Luxemburger Franken).

Der Komparent sowie seine Mandantin sind die alleinigen Anteilseigner der Gesellschaft und haben die Auflösung und Liquidation der besagten Gesellschaft beschlossen.

Die Gesellschaft hat keine Aktivität seit ihrer Gründung.

Eine Abschlussbilanz mit Datum vom 31. Dezember 2000 wurde erstellt.

Die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und deren sofortige Liquidation wird hiermit beschlossen.

Der Komparent erklärt dass sämtliche Passiva beglichen wurden und die Aktiva der Gesellschaft den Eignern im Verhältnis zu ihren Anteilen zugeteilt wurden.

Dass sie somit über sämtliche Aktiva der Gesellschaft verfügen und demnach persönlich haftbar sind für deren Passiva und eventuellen Verpflichtungen, auch derjenigen welche Ihnen zum heutigen Zeitpunkt unbekannt sind.

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschafter.

Somit ist die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen und diese ist hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten.

Den Geschäftsführern wird Entlast ihres Mandats erteilt.

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden für den Zeitraum von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Esch an der Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Agadjani Gavvani, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 2001, vol. 866, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch an der Alzette, den 29. März 2001.

B. Moutrier.

(24025/272/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

CREA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 28.687.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2001

«5) The Meeting accepts the resignation of AKZO NOBEL NV/SA as Director of the Company with effect on 10th January 2001.

The Meeting grants full discharge to AKZO NOBEL NV/SA for the execution of its mandate.

6) The Meeting ratifies the cooptation of Mr Werner Fuhrmann as Director of the Company in replacement of AKZO NOBEL NV/SA. The mandate of Mr Werner Fuhrmann as Director of the Company shall end on the date of the Ordinary General Meeting in the year 2004.

7) The meeting decides to re-elect KPMG AUDIT as external auditor of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders of April 2002.»

Traduction libre de ce qui précède:

«L'Assemblée accepte la démission de AKZO NOBEL NV/SA en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 10 janvier 2001.

L'Assemblée donne entière décharge à AKZO NOBEL NV/SA pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Werner Fuhrmann en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de AKZO NOBEL NV/SA. Le mandat de M. Werner Fuhrmann en tant qu'Administrateur de la Société. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

L'Assemblée décide de reconduire KPMG AUDIT en tant qu'Auditeur Externe de la Société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2002.»

Pour la société

C. Stiennon

Directeur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 76, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24015/730/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

C.R.S. THERMIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 44, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 75.113.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(24016/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

DISTMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 31, allée Saint Christophe.
R. C. Luxembourg B 22.008.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2001.

M.-A. Walch.

(24023/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

DISTMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 31, allée Saint Christophe.
R. C. Luxembourg B 22.008.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 62, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2001.

M.-A. Walch.

(24024/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

DAMICA CHARTERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 43.159.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 avril 2001 et du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du même jour que Monsieur Carlo De Michelis, dirigeant d'entreprise, demeurant à Milan (Italie), a été nommé administrateur supplémentaire et administrateur-délégué, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 3 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 64, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24018/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

DEURNE BUSINESS PROMOTION.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.105.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 5 mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-1330 Luxembourg, 54, boulevard G.D. Charlotte à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal.

2) Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier démissionnaire avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société DEURNE BUSINESS PROMOTION S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal en date du 6 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES établi à L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de DEURNE BUSINESS PROMOTION S.A. en remplacement de Guy Ludovissy.

5) MM ADVISORS, S.à r.l., établie à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de Mademoiselle Karin Weirich.

Le mandat de MM ADVISORS, S.à r.l. expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

Luxembourg, le 6 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24022/803/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

DS CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 75.753.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 15 janvier 2001, que Monsieur Maurice Vonner, demeurant à L-3510 Dudelange, a cédé 100 parts sociales sur les 100 qu'il détenait dans la société DS CREATION, S.à r.l. à Madame Daniela Cacciamani, demeurant à F-57140 Knutange.

Par conséquent, à compter du 15 janvier, la répartition du capital social de la DS CREATION, S.à r.l. est comme suit:

Madame Daniela Cacciamani, précitée.	350 parts sociales
Madame Sandrine Merriot, demeurant à F-57140 Knutange.	50 parts sociales
Monsieur Jean André, demeurant à F-54800 Jarny	100 parts sociales

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Remich, le 2 avril 2001, vol. 176, fol. 69, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(24026/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

EDIPAX FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 64.952.

L'an deux mille un, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDIPAX FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 64.952, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 646 du 11 septembre 1998, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manuela Teixeira, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg à Senningerberg et modification afférente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

2.- Fixation d'une nouvelle adresse de la société.

3.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en EURO (EUR) et conversion au taux de change conventionnel de EUR 1,-=BEF 40,3399 du capital social de BEF 1.250.000,- en EUR 30.986,69.

4.- Suppression pure et simple de la valeur nominale des 1.250 actions existantes.

5.- Modification subséquente de l'article 5.- des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg à Senningerberg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est établi à Senningerberg.'

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en Euro (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-) au taux de conversion d'un euro (EUR 1,-)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs belges (BEF 40,3399), en capital d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes de sorte que le montant du capital social après conversion sera désormais de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

Pour tenir compte des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

'**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Schmit, A. Beato, M. Teixeira, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mars 2001, vol. 857, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 avril 2001.

J.-J. Wagner.

(24028/239/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 52.297.

L'an deux mille, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIM PARTICIPATIONS LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 52.297, constituée suivant acte notarié en date du 12 septembre 1995, publié au Mémorial C numéro 597 du 24 novembre 1995.

Les statuts ont été modifiés suivant actes notariés en date du 11 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 661 du 20 décembre 1996 et en date du 26 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 135 du 4 mars 1998 et enfin du 16 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 434 du 16 juin 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Réhon (France).

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant à Rodemack (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Françoise Goffinet, comptable, demeurant à Saint-Léger (Belgique).

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de USD 800.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 200.000,- à USD 1.000.000,- par apport en nature de la société de droit luxembourgeois EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., création de 800 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune.

2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les deux cents (200) actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux cent mille dollars des Etats-Unis (USD 200.000,-) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 800.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille dollars des Etats-Unis (USD 200.000,-) à celui d'un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-) par la création et l'émission de huit cents (800) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel, a accepté la souscription de l'intégralité des huit cents (800) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, la société de droit luxembourgeois, EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Souscription - Libération

Est à l'instant intervenue:

Madame Marie-Line Schul, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour le compte de la société EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., prédésignée, aux termes d'une des procurations dont mention ci-avant.

Laquelle intervenante, agissant ès qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée EIM PARTICIPATIONS S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., prédésignée, les huit cents (800) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.

L'intervenante préqualifiée a libéré intégralement les huit cents (800) actions nouvellement souscrites par le souscripteur susmentionnée, au moyen d'un apport à la société EIM PARTICIPATIONS S.A. d'une partie de sa créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de deux millions deux cent trente-trois mille neuf cent soixante et onze virgule soixante et onze dollars des Etats-Unis (USD 2.233.971,71) que la société EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., prédésignée a sur la société EIM PARTICIPATIONS S.A., prédésignée.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises Monsieur Marco Ries, L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, en date du 18 décembre 2000, et dont la conclusion est la suivante:

'Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.'

Le rapport demeurera annexés au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner dorénavant la teneur suivante au premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société:

'Art. 5. Premier alinéa. Le capital social souscrit est fixé à un million de dollars des Etats-Unis (USD 1.000.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.'

Pro fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital à hauteur de huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 800.000,-) est évalué à trente-quatre millions huit cent deux mille huit cent quatre-vingts francs luxembourgeois (LUF 34.802.880,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de quatre cent soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Schul, C. Ripplinger, M.-F. Goffinet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2001, vol. 855, fol. 77, case 2. – Reçu 348.029 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 février 2001.

J.-J. Wagner.

(24029/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ENIC SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital £ 16.700.340.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

Extrait de la décision de l'Associé Unique du 4 avril 2001

Il résulte de la décision de l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée ENIC SPORTS, S.à r.l., prise le 4 avril 2001, que:

- la démission de M. Sergio Gasparin en tant que gérant de la société, a été acceptée,
- décharge pleine et entière a été accordée à M. Sergio Gasparin pour la période de son mandat,
- le poste de gérant ne sera pas remplacé jusqu'à nouvel ordre.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2001, vol. 551, fol. 62, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24037/729/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 27.780.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 42, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(24030/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 27.780.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 42, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(24031/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 27.780.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 42, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(24032/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 27.780.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 42, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(24033/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 27.780.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 42, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(24034/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitburg.
R. C. Luxembourg B 27.780.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 mars 2001, vol. 551, fol. 42, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour ELECTRICITE KIRCHMANN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(24035/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ENGELHORN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 69.493.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 57, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2001.

Signature.

(24036/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ETOILE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.073.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 5 mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-1330 Luxembourg; 54, boulevard G.D. Charlotte à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal.

2) Mademoiselle Cindy Reiners, demeurant à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal et Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore sont nommées administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier et de GALLIPOLI INTERNATIONAL LIMITED démissionnaires avec effet au 1^{er} mars 2001.

3) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société ETOILE HOLDINGS S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal en date du 6 mars 2001.

4) LUDOVISSY & ASSOCIES établi à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de ETOILE HOLDINGS S.A. en remplacement de Guy Ludovissy.

5) MM ADVISORS, S.à r.l., établie à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de GALLIPOLI LIMITED.

Le mandat de MM ADVISORS, S.à r.l. expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.
Luxembourg, le 6 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24038/803/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

FEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 47.700.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 avril 2001.

Signature.

(24047/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

ETUDIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital: 6.000.000,- LUF libéré à 50 %.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 71.032.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2000, vol. 317, fol. 38, case 7/1 & 7/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2000.

Pour ETUDIAL HOLDINGS S.A.

FIDUCIAIRE C.G.S., S.à r.l.

Signature

(24039/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

EURO RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 42.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 9 avril 2001, vol. 551, fol. 68, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 16 mars 2001 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de nommer ERNST & YOUNG, rue Richard Coudenhove Kalergi, L-1359 Luxembourg en tant que Réviseur Indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour EURO RE

Signature

(24040/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

EUROPÄISCHES WERTPAPIEREMISSIONS - UND HANDELSHAUS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
H. R. Luxemburg B 76.371.

Auszug aus dem Protokoll über die Beschlussfassung vom 30. Oktober 2000

Beschluss vom 30. Oktober 2000 um 10.00 Uhr

Die Anteilhaber fassen nachstehenden Beschluss:

Herr Norbert Kopp, wohnhaft in Luxembourg, wird gemäss Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft vom 16. Mai 2000 mit sofortiger Wirkung als weiteres Mitglied des Verwaltungsrats ernannt.

Für die Richtigkeit des Auszugs

M. Petzold

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24041/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

EMA, EUROPEAN MANAGEMENT ASSOCIATION LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 62.458.

En date du 21 décembre 2000, Monsieur Guy Bernard, expert comptable établi à Luxembourg 5, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg et la société EUROPEAN MANAGEMENT ASSOCIATION LUXEMBOURG, S.à r.l. (EMA, S.à r.l.) inscrite au RCS de Luxembourg sous le n° B RC 62.458 et ayant fixé son siège social à l'adresse indiquée ci-dessus, ont conclu une convention de domiciliation pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 76, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24042/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

EUROPEAN RESTAURANT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 71.831.

Extract from the minutes of the Extraordinary Shareholders' Meeting held on 12 February 2001 at 9.00 hours
After due deliberation, the Extraordinary Shareholders' Meeting the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The company's registered office is transferred to 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

For the correctness of the extract

G.-P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2001, vol. 550, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24043/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

**FAIRCHILD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FAIRCHILD INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.902.

L'an deux mille un, le huit janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FAIRCHILD INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 67.902, constituée suivant acte notarié du 17 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 192 du 22 mars 1999 et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Réhon-Heumont (France).

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la raison sociale de FAIRCHILD INTERNATIONAL S.A. en celle de FAIRCHILD INTERNATIONAL HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Conversion du capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de conversion de EUR 1,-=LUF 40,3399 du capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

4.- Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 30.986,69 à celui de EUR 31.000,- par apport en numéraire d'un montant de EUR 13,31 sans création ni émission d'actions nouvelles.

5.- Pouvoir à accorder au conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront.

6.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

7.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la société de FAIRCHILD INTERNATIONAL S.A. en FAIRCHILD INTERNATIONAL HOLDING S.A. et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

'Art. 1^{er}. Premier alinéa. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FAIRCHILD INTERNATIONAL HOLDING S.A.'

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de convertir le capital social de la société de même que la comptabilité de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399), en capital d'un montant de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes et représentatives du capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel après la prédite conversion de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par apport en numéraire de la somme de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) sans cependant créer et émettre des actions nouvelles.

La preuve de ce paiement, effectué par les actionnaires actuels au prorata de leur participation au capital social, a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires donne pouvoir aux membres du conseil d'administration de la société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et notamment pour convertir tous les livres et documents de la société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter la conversion et l'augmentation de capital ci-dessus et décide que cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

'Art. 3. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.'

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-M. Bettinger, B. Klapp, M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2001, vol. 855, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 2001.

J.-J. Wagner.

(24045/239/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

 FARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 37.663.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2001, vol. 551, fol. 59, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 2 avril 2001

1) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés et après avoir analysé la situation de la Société telle qu'elle apparaît à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996, décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(24046/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

EVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.639.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 7 août 2000 tenue au siège social à 14.30 heures**Bureau*

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur J.-P. Gérard.

Le Président choisit Monsieur E. Moutschen comme scrutateur et désigne Monsieur D. de Coster en qualité de secrétaire de l'Assemblée.

Les administrateurs présents complètent le bureau.

Présences

L'Assemblée constate que toutes les actions sont présentes ou représentées et qu'il n'est dès lors pas nécessaire de vérifier la conformité aux prescriptions légales des convocations pour la présente Assemblée Extraordinaire.

En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Démission d'Administrateurs
2. Nomination d'un Administrateur
3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
4. Rapport du Réviseur
5. Rapport du Commissaire aux comptes
6. Approbation des comptes intérimaires au 30 juin 2000
7. Décharge aux administrateurs

Délibérations

1. L'Assemblée prend acte de la démission à effet du 30 juin 2000 de Messieurs J.-R. Jowa et Ph. Francotte de leur poste d'administrateur.

2. Elle ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Didier de Coster, avenue Van Hoegaerden, 7 à B-4130 Esneux, en remplacement de Monsieur Jean-Renaud Jowa, dont il poursuivra le mandat.

3. Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Réviseur et du Rapport du Commissaire aux comptes, l'Assemblée approuve les comptes intérimaires au 30 juin 2000 à l'unanimité des voix présentes ou représentées.

4. L'Assemblée décide ensuite à l'unanimité des voix présentes ou représentées de donner décharge aux Administrateurs de la gestion qu'ils ont exercée durant le premier semestre 2000.

Plus rien n'apparaissant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 15.30 heures.

J.-P. Gérard / D. de Coster / EMOLUX S.A. / A.-F. Moutschen

Président / Administrateur-Secrétaire / Représentée par E. Moutschen / Représenté par E. Moutschen

E. Moutschen / E. Moutschen / EUDIAL S.A.

Administrateur-délégué / Scrutateur / Représentée par D. de Coster

R. Guillot-Pingue / G. Blanquart

Représenté par E. Moutschen / Représentée par E. Moutschen

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2000, vol. 317, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24044/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

FIDEPAR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 35.297.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 9 avril 2001, vol. 551, fol. 71, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 21 mars 2001 que:

Délibération

L'Assemblée élit le nouveau Conseil d'Administration ainsi que le Commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale:

Administrateurs:

Monsieur Jean-Luc Jourdan

Maître René Faltz

Maître Christian Charles Lauer

Commissaire aux comptes:
FIDELIO ASSETS CORP.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à nommer pour:
Président

Administrateur-délégué: Monsieur Jean-Luc Jourdan

Monsieur Jean-Luc Jourdan aura tous les pouvoirs de signature individuelle dans la gestion journalière ainsi que dans tous les rapports avec les banques.

Pour extrait conforme, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(24049/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

FENICE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.437.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2001, vol. 551, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateurs

(24048/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

FINANCIERE MORGANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.120.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 5 mars 2001 au siège social de la société que:

1) Le siège social de la société a été transféré du L-1330 Luxembourg; 54, boulevard G.D. Charlotte à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal.

2) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société FINANCIERE MORGANE S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal en date du 6 mars 2001.

3) LUDOVISSY & ASSOCIES établi à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de FINANCIERE MORGANE S.A. en remplacement de Guy Ludovissy.

4) MM ADVISORS, S.à r.l., établie à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de GALLIPOLI LIMITED.

Le mandat de MM ADVISORS, S.à r.l. expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005. Luxembourg, le 6 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2001, vol. 551, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(24050/803/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

**EUROPEAN TOURISM HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. GEDEAM FINANCIAL SERVICES HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.963.

L'an deux mille un, le six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée GEDEAM FINANCIAL SERVICES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 février 2000, publié au Mémorial C, numéro 498 du 13 juillet 2000, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six mille cinq cents (6.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de ITL 185.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de ITL 65.000.000,- à un montant de ITL 250.000.000,- par la création de 18.500 actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription par GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A. de 18.500 actions nouvelles de ITL 10.000,- chacune et libération intégrale de chaque nouvelle action moyennant abandon d'un montant partiel de sa créance qu'elle possède contre la société.

3. Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital réalisée.

4.- Changement de la dénomination sociale de GEDEAM FINANCIAL SERVICES HOLDING S.A., en EUROPEAN TOURISM HOLDING S.A.

5.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Premier alinéa.

Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de EUROPEAN TOURISM HOLDING S.A.»

Ensuite, l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent quatre-vingt-cinq millions de lires italiennes (ITL 185.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions de lires italiennes (ITL 65.000.000,-) à deux cent cinquante millions de lires italiennes (ITL 250.000.000,-) par la création et l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (ITL 10.000,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'apport d'une créance partielle d'un montant de cent quatre-vingt-cinq millions de lires italiennes (ITL 185.000.000,-) que la société anonyme GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, a sur la société GEDEAM FINANCIAL SERVICES HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenue:

Madame Luisella Moreschi, prénommée,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale au nom et pour le compte de GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A., susdite, aux termes d'une procuration sous seing privé dont mention ci-avant.

Laquelle intervenante, agissant ès qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée GEDEAM FINANCIAL SERVICES HOLDING S.A., et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A., susdite aux dix-huit mille cinq cents (18.500) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Libération

L'intervenante préqualifiée a libéré intégralement les dix-huit mille cinq cents (18.500) actions nouvellement souscrites par GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A., susdite, au moyen de l'apport à la société GEDEAM FINANCIAL SERVICES HOLDING S.A., d'un montant de cent quatre-vingt-cinq millions de lires italiennes (ITL 185.000.000,-) d'une créance d'un montant total de deux milliards cent vingt-sept millions quarante-trois mille cent virgule quatre-vingt-six lires italiennes (ITL 2.127.043.100,86), certaine, liquide et exigible que GEDEAM INVESTMENTS GROUP INC S.A., préqualifiée a sur la société GEDEAM FINANCIAL SERVICES HOLDING S.A., lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par FIDUCIAIRE H.R.T. REVISION, S.à r.l., établie à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications décrites ci-dessus, nous n'avons pas de remarques à formuler sur la valeur de l'apport. La somme de ITL 185.000.000,- représente une créance certaine, liquide et exigible et peut être utilisée pour augmenter le capital de GEDEAM FINANCIAL SERVICES HOLDING S.A. de ce montant en vue de le porter de ITL 65.000.000,- à ITL 250.000.000,- représenté par 25.000 actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune.»

Le rapport demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 3. Premier alinéa.

Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante millions de liras italiennes (ITL 250.000.000,-), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de GEDEAM FINANCIAL SERVICES HOLDING S.A., en EUROPEAN TOURISM HOLDING S.A.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Premier alinéa.

Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de EUROPEAN TOURISM HOLDING S.A.»

Déclaration - Frais

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de ladite loi.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué sans nul préjudice à la somme de cent mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évaluée à trois millions huit cent cinquante-quatre mille deux cent cinquante-sept francs luxembourgeois (LUF 3.854.257,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Schieres, F. Vigneron, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2001, vol. 857, fol. 55, case 2. – Reçu 38.543 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2001.

J.-J. Wagner.

(24062/239/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

EUROPEAN TOURISM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 74.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 2001.

J.-J. Wagner.

(24063/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2001.